

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 8 (1969-1970)
Heft: 34

Rubrik: Le Suisse en bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

später für das Verwaltungsgericht des Kantons Bern. Auf Grund meiner Arbeit bei der Justizabteilung wurde ich an meinen heutigen Posten berufen.

Echo : Sie haben hier wirklich eine schöne und einmalige Tätigkeit, und wir wünschen Ihnen weiterhin dabei alles Gute.

Fürsprech Burkhardt : Besten Dank.

LE SUISSE EN BREF

● **Eligibilité à 18 ans ?** Au cours de la dernière session des Chambres, un député a proposé au Conseil fédéral d'étudier la révision de l'article 74 de la Constitution en vue d'abaisser de 20 à 18 ans révolus l'âge à partir duquel les citoyens suisses peuvent exercer le droit de vote. Le conseiller fédéral von Moos a estimé légitime de soulever ce problème. Le seuil de 20 ans ne doit pas être un chiffre magique. Autrefois, dans les Landsgemeinde, on était éligible à 14 ans. On constate, maintenant, de nouveau une maturité plus rapide des jeunes, un intérêt actif pour la chose publique, dans bien des cas une indépendance économique avant l'âge de la majorité, qui s'accompagne de responsabilités. En Suisse romande la plupart des partis politiques cantonaux sont favorables à l'abaissement de la limite à 18 ans. Certains milieux, notamment en Suisse alémanique, y sont fermement opposés. Le Conseil fédéral estime que la question doit être confiée à une commission d'experts, ce qui fut accepté.

● **Résiliation des baux à loyer.** Par 139 voix contre 9, le Conseil national a adopté le compromis intervenu entre les Chambres au sujet des résiliations des baux à loyers. Celui-ci entrera en vigueur, pour autant qu'un référendum ne soit pas lancé, le 19 décembre prochain, à savoir au moment où tombera définitivement la surveillance des loyers, soit 25 ans après la fin de la dernière guerre. Le texte adopté prévoit, pour l'essentiel, que lorsqu'une résiliation a des conséquences pénibles pour le locataire, le juge peut prolonger le bail de trois ans (d'abord une année, puis encore deux ans) si le locataire n'a toujours pas trouvé de logement.

● **Développement du tourisme helvétique.** En 1969, le tourisme suisse a battu le record de 1968. D'une année à l'autre, le nombre des nuitées a passé de 32,48 à 33,72 millions. A ce résultat, il convient d'ajouter les nuitées de l'hébergement complémentaire (location de chalets, de chambres chez l'habitant, de camping, etc...). On a lieu d'admettre, selon des estimations officielles et globales, que celui-ci a progressé de 22 à 24 millions. L'accroissement du chiffre d'affaires des nuitées de tourisme en provenance d'outre-mer — dont le taux n'a jamais été aussi élevé — a compensé le fléchissement des nuitées d'hôtes français, comme aussi le recul des nuitées britanniques, dûs aux restrictions des devises de ces deux pays. Les nuitées des touristes américains ont augmenté de 25 %, celles fournies par le Japon et le Mexique, toutes deux de 25 %, de l'Espagne de 24 %. Les nuitées des voyageurs des pays nordiques enregistrent aussi une progression spectaculaire.

● **Un nouveau tunnel.** Dans un message du 1^{er} juin, le Conseil fédéral se propose de financer un nouveau tunnel entre Oberwald - Realp, pour assurer le fonctionnement en hiver du chemin de fer Furka - Oberalp. Cette ligne a toujours été déficitaire, vu qu'elle doit interrompre son trafic pendant huit mois entre Oberwald et Realp. Une commission d'experts a estimé que seule la construction d'un tunnel de base, sous la Furka, permettrait d'équilibrer le budget. Ce tunnel, qui mesurerait 13,3 km, serait construit au moyen d'une fenêtre d'attaque, partant du val de Bedretto. Il relierait entre elles les vallées du Rhône, d'Urseren et de Bedretto. La durée des travaux serait d'environ 5 ans.

● **Les J.O. d'hiver 1976.** La désignation de Denver pour l'organisation des J.O. d'hiver 1976 a été, rappelons-le, une réelle déception pour la Suisse, en général, particulièrement cruelle pour Sion et le Valais. Sion en tête pendant les deux premiers tours des votes a finalement été éliminé au 3^{ème} tour, par Denver avec 39 voix, contre 30 à Sion. M. Philippe Henchoz, président du comité d'organisation du Valais, a déclaré que Sion serait de nouveau candidate à l'organisation des jeux de 1980. Souhaitons que cette fois le succès couronne ses efforts et que le Valais obtienne enfin le vote de confiance qu'il mérite.

● **Route nationale en panne.** Lors de la dernière session parlementaire, à Berne, il a été annoncé que le tronçon Berne - Morat ne pourra être mis en chantier l'année prochaine. La mauvaise volonté des communes bernoises concernées est l'une des principales raisons de ce regrettable retard. Tous ceux qui connaissent ce parcours étroit, sinueux et dangereux partageront l'opinion du député vaudois, M. Thévoz, qui affirmait qu'il était de première nécessité de transformer cette liaison entre la capitale fédérale et la Suisse romande. Ce parcours ne peut en effet donner qu'une lamentable opinion de l'esprit d'entreprise qui préside à la modernisation du réseau routier suisse.

● **L'affaire Bührle devant le Tribunal fédéral.** Un communiqué du Département fédéral de justice et police annonce que, dans l'affaire d'exportations illégales de matériel de guerre de la fabrique de machines-outils d'Oerlikon, Bührle S.A., le Ministère fédéral a remis l'acte d'accusation contre sept personnes auprès de la Chambre d'accusation du Tribunal fédéral. Les délits contenus dans l'acte d'accusation font l'objet de douze dossiers. Il s'agit de fausses indications et de documents falsifiés en vue d'obtenir des permis de fabrication et d'exportations permettant d'effectuer des livraisons de matériel de guerre, qui n'auraient pas été autorisées si les indices relatifs aux pays destinataires avaient été véridiques. Ce matériel était destiné à l'Afrique du Sud, à Israël, à l'Egypte, au Nigéria, à l'Arabie saoudite et au Liban.

● **Un nouvel émetteur à Sottens.** Dans maints pays, pour des fins de propagande, la tendance actuelle est d'augmenter la portée des émetteurs, cela au mépris des accords internationaux. Pour parvenir à se faire également entendre, la Suisse s'est aussi trouvée dans l'obligation de prendre des mesures semblables. Depuis mai 1969, l'émetteur de Beromünster émet avec une puissance de 50 kW, entre 18 h et 1 h du matin. Un nouvel émetteur vient d'être placé à Sottens, avec une puissance de 200 kW, pour le moment. Toutefois, si les interférences constatées devaient s'aggraver, la puissance de ce nouvel émetteur pourrait être immédiatement portée à 500 kW.

● **Moins de chômeurs en Suisse ! Enfin !** A fin avril, 83 chômeurs complets en quête d'emploi étaient inscrits auprès des offices du travail, contre 130 le mois précédent et 134 un an plus tôt. Le nombre total des places vacantes, officiellement recensées atteignait par contre 5.226, contre 5.132 en mars 1970 et 4.147 en avril 1969. La situation ne semble heureusement pas désespérée !

● **Henri Perrochon, lauréat de l'Académie française.** L'Académie française vient de décerner à Henri Perrochon le prix de la Fondation Pétiet, pour son ouvrage « Portraits et Silhouettes du Passé vaudois ». L'écrivain et historien vaudois voit ainsi son talent consacré hors des frontières suisses. Nous adressons nos bien sincères félicitations à M. Perrochon qui, à plusieurs reprises, nous a fait l'honneur et le plaisir de venir à Bruxelles parler des principaux écrivains de notre pays à la Communauté suisse de Belgique.

● **Maîtres belges dans l'enseignement genevois.** Le Département cantonal genevois de l'instruction publique a engagé huit maîtres belges, qui enseigneront le français, le latin et, éventuellement l'histoire ancienne dans les collèges du cycle d'orientation à Genève. Une dizaine d'autres Belges pourraient être engagés dans les mois à venir. La grave pénurie de personnel enseignant a obligé le canton de Genève d'avoir recours à des professeurs étrangers. D'autres cantons, du reste, ont aussi dû faire appel à des maîtres belges, notamment le Valais.

● **Mort du fils de Conan Doyle.** Adrian Conan Doyle, fils de Sir Arthur Conan Doyle, créateur de Sherlock Holmes, est mort brusquement d'une crise cardiaque à Genève, à l'âge de 59 ans. Un porte-parole de la famille a indiqué que la mort d'Adrian Conan Doyle n'affecterait en rien le musée de Sherlock Holmes, installé dans le château de Lucens. L'épouse du défunt, Mme Anna Conan Doyle, continuera à s'en occuper. A. Conan Doyle a été incinéré à Genève et ses cendres réunies dans une urne, qui sera déposée dans la grande tour du château de Lucens.

● **La NSH propose la nomination d'un délégué fédéral pour les étrangers.** L'initiative Schwarzenbach a eu, entre autre, pour effet de mettre en relief les difficultés, incontestables, que crée la co-existence d'un grand nombre d'étrangers en Suisse. La Nouvelle Société Helvétique, après une étude approfondie du problème de la cohabitation harmonieuse entre Suisses et étrangers, a proposé récemment au Conseil fédéral de nommer un délégué pour les étrangers en Suisse. Ce délégué agira en tant qu'organe supérieur placé directement sous les ordres du Conseil fédéral. Sa tâche sera d'étudier les nombreux problèmes de l'immigration en général et de proposer des mesures propres à faciliter l'intégration des étrangers dans la vie de notre pays.

● **Genève : Parking « Quai Général Guisan ».** La densité de la motorisation à Genève est d'environ un véhicule pour 2,7 habitants, ce qui est probablement le taux le plus élevé à l'heure actuelle, en Europe tout au moins. Plus de 100.000 véhicules sont immatriculés à Genève auxquels il faut ajouter ceux des travailleurs venant du canton de Vaud et des départements français voisins, sans tenir compte de l'intense trafic d'affaires provoqué par les institutions internationales et le mouvement de l'aéroport intercontinental.

Pour remédier aux difficultés de stationnement, de grands projets ont été étudiés, et, après le garage souterrain de Rive, c'est aujourd'hui en plein milieu du courant du Rhône, à sa sortie du lac, qu'un parking de 1.450 places est en construction. Ce garage sera complètement immergé, invisible, et l'aspect des lieux, une fois l'ouvrage terminé, ne sera pratiquement pas modifié. Sa mise en service est prévue pour fin 1972.

HISTOIRE DE LA CONQUETE DU MONDE PAR LE FROMAGE EMMENTAL ET LE SUCCES D'UN SUISSE D'AMERIQUE

Quand un maître fromager en Suisse retourne dans sa cave une de ses meules d'Emmental, il se peut fort bien qu'il s'agisse d'une meule destinée à être achetée par la maison Kraft. Kraft exporte annuellement 1.500.000 kg d'Emmental de Suisse. Il se peut aussi que la meule en question soit importée par l'usine Kraft de Philadelphie pour être découpée en tranches placées dans des sachets transparents, pour finalement aboutir dans un supermarché des Etats-Unis. Il est dit plus haut que Kraft est un des principaux exportateurs d'Emmental de Suisse mais la maison Kraft Foods ayant son siège à Chicago, est une des plus importantes firmes mondiales dans le secteur alimentaire avec de nombreuses filiales dans le monde entier tant au Canada qu'en Angleterre, en Australie, aux Philippines, au Mexique, en Belgique, etc. Cette dispersion géographique démontre à souhait pour la Suisse, que Kraft est une relation commerciale particulièrement intéressante permettant à notre fromage Emmental d'obtenir une distribution à l'échelle mondiale. Le fromage fondu représente une part importante de l'activité commerciale de Kraft qui offre cependant de nombreux autres produits tels : les mayonnaises, les sauces, les donnors préparés, les Knäckebröt, auxquels s'ajoutent des fromages d'autres provenances et de grande réputation. En Belgique Kraft est représentée par sa filiale « Fromagerie Franco-Suisse » établie dans ce pays depuis de nombreuses années et bien connue par ses spécialités de fromages complétés par d'autres spécialités alimentaires à la marque Kraft.

A la tête de la Kraftco Corporation, maison mère de Kraft Foods, se trouve aujourd'hui comme président, M. William O. Beers, originaire de Trüb, Berne. Cette nomination date d'il y a deux ans et est le couronnement d'une carrière de plus de 25 années prestées au service de la même entreprise. Les parents de W.O. Beers, émigrés en 1913 aux Etats-Unis, font partie des 33.000 citoyens de Trüb qui vivent hors de leur commune tandis que le nombre d'habitants actuels de cette dernière s'élève à environ 2.000.